



OUI, je souhaite apporter mon soutien régulier au Secours populaire français

Je donne € par : Mois Trimestre

A partir du mois de : 20

COORDONNÉES DE MON COMPTE

Identifiant international de compte bancaire / IBAN

Code international du compte - BIC

À : SIGNATURE: (OBLIGATOIRES)

LE :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Secours populaire français à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Secours populaire français. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

RUM (à remplir par le SPF)

COORDONNÉES PERSONNELLES

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

E-mail

Téléphone

À retourner accompagné d' un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à l'adresse ci-dessous.

COORDONNÉES DU CRÉANCIER :

Secours populaire français

Fédération de Côte-d'Or

ZAE Cap Nord

15 rue de la Brot - 21000 Dijon

Identifiant Créancier SEPA :

FR06ZZZ406332

Réduction d'impôt

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre versement, dans la limite du plafond de 1000 euros. Au-delà de ce plafond, la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données personnelles vous concernant en vous adressant au siège de notre organisation.



Association reconnue d'utilité publique
9/11, rue Froissart 75 140 Paris cedex 03

IL N'Y A PAS d'HUMANITÉ SANS SOLIDARITÉ

Parce que **tout ce qui est humain est nôtre**, nous agissons toute l'année, en France et dans le monde, au plus près des besoins de chacun pour l'accès à l'alimentation, à la culture, aux loisirs, aux soins...

**Donnez-nous les moyens d'être
chaque jour plus humains,
chaque jour plus solidaires**



www.secourspopulaire.fr

Le Spf est agréé par le Comité de la Charte du don en confiance, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel aux dons. Ainsi, le Spf s'engage à respecter ses principes de transparence financière et de rigueur de gestion.

